

auxquels il fait appel se sont trop avancés en ce qui concerne la banque Jacques-Cartier. Après avoir fait appel à la confiance des déposants, il leur est difficile de poser des questions qui inspireraient leur méfiance.

Nous l'avons déclaré plusieurs fois pendant la durée de suspension de paiements de la banque Jacques-Cartier : le sort des déposants est plus digne d'attention que celui de la direction et avant de songer à la réouverture des portes de la banque, il fallait s'occuper des intérêts des déposants. C'est le contraire qui a été fait.

Depuis deux mois que la banque Jacques Cartier a rouvert ses portes, actionnaires et déposants ne sont pas plus avancés qu'auparavant quant à la connaissance de la position vraie de la banque, le nouveau président avait fait espérer une convocation prochaine des actionnaires en assemblée générale et, malgré ses déclarations, nous ne voyons pas d'avis de convocation apparaître dans la *Gazette du Canada*.

Il est vrai que la direction *travalle* et fait travailler isolément actionnaires et déposants en vue de créer à la banque un nouveau capital. Mais pourquoi ne pas faire les choses au grand jour, en suivant la règle indiquée par l'Acte des banques ? Serait ce parce que la situation de la banque est tellement précaire qu'elle ne peut elle-même être étalée à la lumière du grand jour d'une assemblée d'actionnaires ? Jusqu'à preuve du contraire, nous sommes en droit de le croire.

### Feu hydraulique grec

Quand on prend un mélange de 300 gr mmes de benzine et d'un demi-gramme de calium et qu'on jette ce mélange dans l'eau, il s'enflamme et produit un feu violent qui détruit tout ce qu'il touche.

## LA FORTUNE PUBLIQUE

S'il est difficile de déterminer avec une grande précision la richesse générale d'un pays, ce n'est pas que les méthodes manquent pour ce calcul ; il y en a, au contraire, plusieurs, et de très ingénieuses. Mais, à cause sans doute de la diversité des systèmes et aussi de leur empirisme, les économistes ont obtenu des résultats assez peu concordants. Ainsi, en ce qui concerne la France, les évaluations varient entre les chiffres extrêmes de 235 milliards et 500 milliards pour le capital et de 25 et 50 milliards pour le revenu.

Une méthode souvent employée est celle de l'annuité successorale. Elle consiste à prendre le montant annuel des successions, et à le multiplier par le nombre d'années de la vie moyenne. Cette méthode peut donner, d'une façon approximative, la valeur de la richesse acquise ou consolidée ; mais elle ne tient pas compte du produit du travail, — honoraires, traitements et salaires.

Une autre méthode consiste à prendre le chiffre moyen des dépenses journalières de chaque individu dans les différents pays, et à le multiplier par le nombre des jours de l'année et par le chiffre de la population. Ce calcul, appliqué à la France, en prenant 3 fr. comme coefficient de dépense journalière, donne un revenu de 41½ milliards. On peut aussi, par un système analogue, prendre pour base l'entretien d'un homme de troupe, qui exige en France une dépense de 1,000 fr. environ par an, et on obtient un revenu de 38 milliards. Ces chiffres ne diffèrent pas très sensiblement de la moyenne des évaluations extrêmes que nous avons citées plus haut, moyenne qui est de 39 milliards.

M. Coste, rapporteur de la Com-